



TRANSFERT DE GESTION DES SGAMI

Dès le **1er janvier 2020**, les SGAMI basculeront du programme 176 (budget Police) vers le 216 (administration centrale—conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur). Notre délégation **FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR** a assisté à cette réunion pour défendre l'intérêt des Administratifs, Techniques et Sociaux du MI.

Les effectifs transférés
par cette modification



1903 ETPT Administratifs

1597 ETPT Techniques

240 ETPT OUVRIERS DETAT

90 policiers et gendarmes



Ce basculement n'a **aucun impact** sur les instances de concertation :

- **CT local SGAMI** et l'application du règlement intérieur SGAMI;
- **CAP régionale** avec les administratifs préfecture, juridictions administratives) ni sur le **régime indemnitaire** (maintien de la PRE);
- **CAP zonale** avec l'ensemble des personnels techniques (TOUS IOM à compter du 1 janvier 2020);

Comme pour les autres personnels Administratifs et Techniques du MI, les personnels SGAMI bénéficient toujours des offres de formation, et de l'action sociale. Les missions de travail restent identiques.

NOTRE SYNDICAT FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR s'est assuré de la situation de chaque fonctionnaire, et aussi de celle des collègues contractuels. Pour ces derniers, leur contrat sera automatiquement transmis de la DRCPN à la DRH du MI.

LE SEUL CHANGEMENT dans ce nouveau dispositif : l'ensemble des personnels SGAMI sera dorénavant géré par le **Secrétariat Général** du MI à la place de la DRCPN.

Ainsi, les collègues Administratifs et Techniques SGAMI auront la DRH MI en gestionnaire comme les Administratifs et Techniques des préfectures et de la Centrale.



Dans l'action pour vous !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



01/12/2019